

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse des Moissons-et-de-Roussillon

Le 17 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : [www.desjardins.com/caissedesmoissons-et-de-roussillon](http://www.desjardins.com/caissedesmoissons-et-de-roussillon)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

**En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :**

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023.
- Adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC ») et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*.
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).



**Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:**

- Décider de la répartition des excédents annuels (ristournes).

## Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption de 2 résolutions spéciales visant à :

- Modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer de 15 à 13 le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration, les postes à abolir étant des postes vacants échéant au 31 décembre 2024 (Groupe A) et au 31 décembre 2025 (Groupe B), et modifier l'annexe « A » et le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* pour qu'ils tiennent compte de cette modification à l'article 8.1 du RIC.

Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

- Modifier l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de manière à :
  - Diminuer le nombre d'administrateurs du Groupe A de 5 à 4.
  - Diminuer le nombre d'administrateurs du Groupe B de 5 à 4.
  - Augmenter le nombre d'administrateurs du Groupe C (universel) de 3 à 5.

et modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* pour qu'il tienne compte de ces modifications à l'annexe « A » du RIC.

Ces modifications prendront effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élection par acclamation au conseil d'administration

7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe A soit; 1 poste pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 1 an
- 4 postes pour le groupe B soit; 3 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans
- 1 poste pour le groupe C soit; 1 poste pour un mandat de 3 ans

Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 5 postes à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A pour un mandat de 3 ans
- 3 postes pour le groupe B pour un mandat de 3 ans
- 1 poste pour le groupe C pour un mandat de 3 ans

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 4 février 2024 à 23 h 59.

### Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe A (élue par acclamation)	Groupe B (élus par acclamation)	Groupe C
PLANTE, Sophia	MONTCALM, Sandra	
	MONTMINY, Frédéric	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : [www.desjardins.com/caissedesmoissons-et-de-roussillon](http://www.desjardins.com/caissedesmoissons-et-de-roussillon) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 27 mars 2024

Ginette Laurencelle, secrétaire